



Communiqué de presse n°5 du 4 février 2010
Déclaration de Gaby Bonnand, secrétaire national

Chômeurs en fin de droits **Il faut renforcer la solidarité nationale**

Ce vendredi 5 février, les partenaires sociaux se réunissent pour aborder la question des chômeurs en fin de droits à l'indemnisation par l'assurance chômage. La CFDT rappelle l'importance de **trouver des réponses pour les femmes et les hommes qui vont se trouver dans des situations d'extrême difficulté à cause de la crise.**

En 1984, l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) est créée et prise en charge par l'Etat. Depuis, les conditions d'accès à l'ASS n'ont cessé de se durcir.

La CFDT propose que les conditions d'accès à l'ASS soient assouplies :

- Alors qu'il faut pour l'instant avoir travaillé cinq ans au cours des dix dernières années, **nous demandons que cette période soit réduite.**
- **Nous demandons l'intégration des périodes de chômage indemnisées, de stages et de formation qualifiante** dans la durée de référence.
- **Nous voulons que le revenu pris en compte soit celui du bénéficiaire** et non celui du couple.

La CFDT demande que les allocataires de l'ASS **bénéficient de la complémentaire santé universelle (CMUC).**

Elle exige que l'Allocation équivalent retraite (AER) soit pérennisée. Ce dispositif est destiné aux chômeurs en fin de droits de moins de 60 ans ayant cotisé 160 trimestres.

La CFDT revendique **que les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sortant de l'indemnisation chômage qui ne peuvent pas prétendre à l'ASS aient accès au RSA.**

La CFDT considère que la crise exige une implication forte de la solidarité nationale. Elle propose que ces mesures soient en partie financées par la **suppression du bouclier fiscal et la création d'une tranche supplémentaire d'impôt pour les hauts revenus.**

Tél
01 42 03 80 12
fax

01 53 72 85 71
atdepresse@cfdt.fr

Contact :
Isabelle Perrin
Responsable des
relations presse

Damien Cerqueus
Attaché de presse

Isabelle Poret
Assistante